

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2020

Administration générale

1. La séance a été ouverte à 20 h 05 en absence de la conseillère Claire Boucher et en présence de quatre (4) citoyens.
2. L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.
3. Le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2020 et celui de la séance d'ajournement du 16 septembre 2020 ont été adoptés à l'unanimité.
4. Un relevé de la correspondance reçue depuis la dernière réunion a été déposé.
5. Les comptes courants ont été déposés, approuvés et autorisés à l'unanimité.
6. **Le calendrier des séances ordinaires du Conseil pour 2021** a été adopté à l'unanimité.
7. **Les soldes résiduels de quatre (4) règlements d'emprunt ont été annulés** à l'unanimité. Il s'agit de sommes totalisant 2 768 724 \$ applicables à quatre (4) règlements d'emprunt qu'il n'y a pas lieu d'emprunter parce que les projets ont pu être réalisés à meilleur coût et / ou parce que les subventions reçues ont permis de diminuer nos emprunts.
8. Il a été résolu à l'unanimité de **vendre à Mme Édith Châteauneuf le lot 5334035** au coût de 5 805 \$, auxquels s'ajoutent une taxe de service de 9 308 \$ et les frais d'obtention d'un certificat de piquetage. Le maire et le directeur général ont été mandatés pour signer les documents notariés.
9. Dans le cadre de la gestion des documents en cours au bureau municipal, il a été résolu à l'unanimité d'**approuver les listes de documents à détruire et de documents à archiver** déposées par l'administration.
10. Le maire a informé le public que :
 - l'assureur de la Municipalité a complété le dossier de réclamation de M. Martin Lemay pour un problème de refoulement d'égout sans accorder d'indemnisation;
 - le MAMH a informé la Municipalité que le rôle d'évaluation 2021 aura une proportion médiane de 96% et un facteur comparatif de 1,04 - il s'agit d'une progression par rapport à 2020;
 - la vente-débarras du 6 septembre dernier a rapporté 438 \$ à la Municipalité;
 - le MAMH a alloué à la Municipalité une subvention COVID de 79 642 \$ - le Conseil est satisfait du montant qui couvre tous les frais encourus.

Sécurité publique

11. Aucun dossier pour décision.
12. La conseillère responsable du secteur, Mme Claire Boucher, étant absente, aucune information particulière n'a été transmise au public.

Transport

13. Il a été résolu à l'unanimité d'**accuser réception d'une demande citoyenne concernant la circulation sur la rue Bergeron.**
14. Il a été résolu à l'unanimité de transmettre au MTQ, la demande pour que soient versés les premiers 40 % de **la subvention promise de 45 000 \$ dans le cadre de projets de voirie.**
15. Le conseiller responsable du secteur, M. Claude Frappier, a signalé que le marquage réalisé sur la rue Bergeron a amélioré la sécurité des piétons.

Hygiène du milieu

16. Il a été résolu à l'unanimité d'autoriser la MRC à installer **une station hydrométrique sur un terrain municipal du chemin de la Belle-Montagne** pour mesurer les niveaux d'eau de la rivière du Loup.
17. Il a été résolu à l'unanimité d'autoriser l'administration de procéder aux **ajustements mineurs de l'aménagement de l'écocentre municipal** demandés par le ministère de l'Environnement.
18. La conseillère responsable du secteur, Mme Laurence Requilé, a informé le public que le Conseil se réjouit de l'approbation de l'aménagement de l'écocentre municipal par le ministère de l'Environnement.

Santé et bien-être des citoyens

19. Il a été résolu à l'unanimité d'approuver **les états financiers 2019 de l'Office municipal d'habitation (OMH)** et la révision des prévisions budgétaires 2020 de l'organisme.
20. Le conseiller responsable du secteur, M. Mario Lessard, a informé le public que toutes les unités de logement de l'OMH sont maintenant occupées, une situation rare et réjouissante.

Aménagement, urbanisme et zonage

21. Il a été résolu à l'unanimité de **réagir au projet de loi 67** qui retirerait des droits aux municipalités dans l'élaboration de leurs règlements de zonage.
22. Le conseiller responsable du secteur, M. André St-Louis, a informé le public qu'un permis d'alcool a été demandé par la Ferme du Loup, sur le chemin des Allumettes, qui souhaite produire une liqueur d'érable.

Culture, loisirs et sports

23. Il a été résolu à l'unanimité d'autoriser **l'acquisition de 216 couverts de vaisselle lavable** au montant de 2410,46 \$, taxes incluses.
24. Si les directives de la Santé publique permettent **la tenue du défilé de Noël du 21 novembre prochain prévu par l'OTJ**, il a été résolu à l'unanimité d'autoriser la réalisation, conjointement avec l'OTJ, d'un char allégorique représentatif de notre municipalité et d'y allouer un budget de l'ordre de 500 \$.
25. Le conseiller responsable du secteur, M. Jacques Frappier, a rappelé le projet de l'OTJ de tenir une activité à l'église, les 24 et 25 octobre, pour célébrer l'Halloween; l'activité tournera autour de la décoration de « guimauves » actuellement en cours dans la municipalité et apprécié de tous.

Autres sujets

26. Lors de la parole au public, deux (2) citoyens sont intervenus :
 - M. Jules Picotte a signalé au Conseil, avec la contribution du conseiller Claude Frappier témoin des événements, un problème d'installation de ses égouts sanitaires qui a été solutionné récemment. Il s'est informé de ses responsabilités financières dans cette situation. Le maire a rappelé qu'en vertu du Règlement 240, les travaux réalisés sur les installations sanitaires situées le terrain des contribuables sont à leur charge;
 - M. Gabriel Sicotte a demandé au Conseil si la réfection des trottoirs des rues Laflèche et Lottinville était prévue. Le maire a rappelé que le besoin est connu et que le sujet était traité au moment d'élaborer le budget;
 - M. Sicotte a demandé au Conseil de loger, au ministère des Transports, une demande d'étude d'impact sur les vibrations occasionnées, dans le périmètre urbain, par le transport lourd. Le maire a pris bonne note de la demande et avisé le requérant qu'elle serait traitée au Conseil lors d'une prochaine réunion;

- M. Sicotte a demandé si la Santé publique risquait d'annuler des activités prévues à Saint-Paulin. Le maire a répondu que c'était une possibilité, que le premier ministre a demandé aux citoyens de rester chez eux au cours des prochaines semaines et que l'OTJ tiendrait sous peu une réunion à ce sujet pour prendre les décisions nécessaires.

27. Par vote unanime, à 20 h 40, la séance a été levée.